

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Commune de THANVILLÉ



PROCÈS-VERBAL
des délibérations du
Conseil Municipal
de Thanvillé
Séance du 13 mai 2025
18h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 5 mai 2025 et sous la présidence du Maire,
Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers
présents : 11**

Présents : ACHÉRÉ Sébastien, BECK Delphine, DOLLÉ
Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRÉ Xavier, KIEFFER
HAMPELÉ Nathalie, KLEIN Michel, LENARDUZZI Johan,
MACQUART Laurence, SCHAAL Stéphanie.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à BUHL
Patrick, JAEGER Hubert qui donne procuration à KLEIN
Michel, LEFEVRE Lisa qui donne procuration à LENARDUZZI
Johan, WENDLING Clément qui donne procuration à
MACQUART Laurence.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BECK

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025
- 2) Création d'un emploi de rédacteur
- 3) Nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport scolaire
méridien pour la rentrée 2025
- 4) Divers

2025-2-1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025

Les conseillers approuvent le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025

2025-2-2. Création d'un emploi de rédacteur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création d'une emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 pour les fonctions de secrétaire général de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 389, indice majoré : 373.

2025-2-3. Nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport scolaire méridien pour la rentrée 2025

Début 2025, la commune a été destinataire d'un courrier d'information de la Région Grand Est relatif au transport scolaire méridien pour la rentrée 2025/2026. Actuellement, la Région Grand Est a fait le choix de continuer à assurer les trajets sur le temps méridien et de prendre intégralement en charge les coûts induits.

Les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport scolaire méridien s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2025.

A titre indicatif, le montant de la participation financière pour le RPI Thanvillé, Saint-Pierre-Bois/Hohwarth, en cas de maintien du transport méridien, serait de 3 770€. Ce montant est susceptible d'évoluer.

La Région Grand Est souhaite connaître la position du RPI quant au maintien ou non du transport scolaire méridien.

Après concertation avec la commune de Saint-Pierre-Bois,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le maintien du transport scolaire méridien à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **Décide** que la commune de Thanvillé sera destinataire des factures au nom du RPI et une refacturation aura lieu lors du décompte annuel auprès de la commune de Saint-Pierre-Bois.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents en lien avec le transport scolaire méridien du RPI et à présenter un titre de recette à la commune de Saint-Pierre-Bois ;
- **Inscrira** les crédits nécessaires au paiement de ce transport au budget 2026.

2025-2-4. Divers

Le Maire informe les Conseillers municipaux :

- Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les Collectivités, certaines dépenses ont dû être réexaminées, cela concerne notamment les déplacements scolaires. De ce fait, depuis le 1^{er} avril 2025,

la Communauté de Commune ne finance plus qu'un seul déplacement par commune et par an et uniquement dans un but culturel. Toutes autres demandes ne sont plus financées par la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

- Les travaux pour l'installation du système de chauffage par géothermie à l'école sont bien avancés et seront finalisés la 1^{ère} quinzaine de juillet.
- Une citerne de récupération d'eau de pluies sera mise en place derrière l'école. Montant des travaux : 8 440.55€ TTC. Une demande de subvention est en cours auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.
- Le Conseil Départemental débutera les travaux de transformation de l'aire de covoiturage mi-juin, pour une durée d'environ 3 semaines. Simultanément, le remplacement de l'enrobé sur la RD sera fait entre Thanvillé et Saint-Maurice.
- L'ordinateur de bureau de la directrice d'école ne fonctionnant plus, il doit être remplacé. Un devis a été demandé.
- Pour la rentrée 2025/2026, le périscolaire ne pourra pas accueillir la totalité des enfants pour les repas (environs 13 enfants concernés). Les communes de Thanvillé et Saint-Pierre-Bois devront prendre en charge les frais d'encadrement de ces élèves pendant la pause de midi.
- Michel KLEIN, délégué pour le SDEA, informe le Conseil Municipal qu'une visite de la station d'épuration ainsi que de la passe à poissons est prévue le mardi 11 juin 2025 à partir de 17h.
- La journée fleurissement aura lieu samedi 17 mai.
- Le dimanche 20 juillet, passage de la randonnée cyclotouriste « 35^{ème} circuit des myrtilles ».

La Secrétaire de séance
Delphine BECK



Le Maire
Patrick BUHL

